Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/2087

2.8.2024

DÉCISION (UE) 2024/2087 DE LA COMMISSION

du 31 juillet 2024

confirmant la participation de l'Irlande à la directive (UE) 2024/1346 du Parlement européen et du Conseil établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant une protection internationale

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le protocole n° 21 sur la position du Royaume-Uni et de l'Irlande à l'égard de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 4,

vu la notification par l'Irlande de son intention d'accepter la directive (UE) 2024/1346 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant une protection internationale ([1]) et d'être liée par ses dispositions,

considérant ce qui suit:

(1) La directive (UE) 2024/1346 a été adoptée le 14 mai 2024 et est entrée en vigueur le 11 juin de la même année. Les États membres sont tenus de mettre en vigueur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer aux articles 1er à 10, 12, 13, 17 à 29 et 31 à 34 de ladite directive au plus tard le 12 juin 2026.

(2) Par lettre du 27 juin 2024, l'Irlande a notifié son intention d'accepter la directive (UE) 2024/1346 et d'être liée par ses dispositions.

(3) Il convient par conséquent de confirmer la participation de l'Irlande à la directive (UE) 2024/1346.

(4) La participation de l'Irlande à la directive (UE) 2024/1346 n'est subordonnée à aucune condition spécifique, et aucune mesure transitoire n'est nécessaire,

(5) Afin de permettre à l'Irlande d'entamer dès que possible le processus de transposition de la directive (UE) 2024/1346 dans son droit national, en vue de garantir son application dans le délai fixé à l'article 35, paragraphe 1, de ladite directive, il convient que la présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La participation de l'Irlande à la directive (UE) 2024/1346 est confirmée.

([1]) JO L, 2024/1346, 22.5.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1346/oj.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 31 juillet 2024.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN